

**Schéma pluriannuel d’accessibilité numérique 2022-2023**

**Plan annuel 2023**

**Ville de Bayonne**

Schéma publié le : 01/11/2022

Sommaire

[I. Introduction 2](#_Toc115783360)

[1. Le Schéma pluriannuel d’accessibilité numérique 2](#_Toc115783361)

[2. Les plans annuels d’action 2](#_Toc115783362)

[3. Mise à jour 2](#_Toc115783363)

[II. Plan annuel d’actions aaaa 3](#_Toc115783364)

[1. Élaboration et mise en œuvre du Schéma pluriannuel aaaa-aaaa 3](#_Toc115783365)

[2. Réalisation des audits de suivi et de conformité 3](#_Toc115783366)

# Introduction

L’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances (modifié par la loi N°2018-771 du 5 septembre 2018 – article 80), la participation et la citoyenneté des personnes est un article de référence en matière d’accessibilité numérique. Il rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d’être accessible à tous.

## Le Schéma pluriannuel d’accessibilité numérique

La loi demande de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites et application de la commune de Ville de Bayonne a été publié le : 01/12/2022 et est disponible à la consultation à cette adresse : https://www.bayonne.fr/fileadmin/medias/Accessibilite/bayonne-schema-pluriannuel-2022.docx.

## Les plans annuels d’action

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'actions qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l’année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2023 associé au schéma pluriannuel 2022-2024.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre courant 2022, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

## Mise à jour

|  |  |
| --- | --- |
| Mise à jour | Date |
| 001 | 01/11/2022 |

Ce document est publié sous la responsabilité des référents accessibilité numérique de la Ville de Bayonne :

* François LABARDE (f.labarde@bayonne.fr)
* Laurie DUMORA (l.dumora@bayonne.fr)

Toute question doit être adressée par mail à referent.accessibilite.numerique@bayonne.fr.

# Plan annuel d’actions 2023

## Élaboration et mise en œuvre du Schéma pluriannuel 2022-2023

| Type | Action | Détails | Mise en œuvre | Réalisé |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Schéma pluriannuel | Suivi | Mise en place d’indicateurs de suivi | 2023 | A faire |
| Organisation | Réalisation | Animation d’un réseau de contributeurs en interne | 2023 | A faire |
| Sensibilisation | Sensibilisation des décideurs | Présentation des obligations d’accessibilité numérique | 2023 | A faire |
| Sensibilisation | Sensibilisation des contributeurs | Présentation des obligations d’accessibilité numérique | 2023 | A faire |
| Sensibilisation / formation | Sensibilisation des contributeurs | Formation et accompagnement à la rédaction de documents accessibles | 2023 | A faire |
| Conformité | Réalisation | Prise en compte de l’obligation d’affichage | 2023 | A faire |
| Conformité | Réalisation | Publication de x déclaration(s) d'accessibilité | 2023 | A faire |

## Réalisation des audits de suivi et de conformité

Deux types d’audit peuvent être réalisés :

* Des audits « simplifiés », passant en revue un nombre limité de critères bloquants du RGAA ; ces audits permettent d’évaluer rapidement la prise en compte de l’accessibilité d’un site donné ;
* Des audits de conformité, tels que le prévoit le RGAA permettant de rédiger la déclaration d’accessibilité.

| Type | Action | Détails | Mise en œuvre | Réalisé |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Audit | Audit de conformité au RGAA | Réalisation de l’audit pour le site arenes.bayonne.fr | 2023 | A faire |